

Abandonné en 2012, l'événement festif reviendra en mai prochain. Il est passé au crible de la sécurité

La Mega Beach Party est de retour

« STÉPHANE SANCHEZ

Bulle » Sable, musique et cocktails: la chaleur de l'été va à nouveau s'installer prématurément à Espace Gruyère en mai prochain. L'association Events4Ever relance en effet le Summerjam – Mega Beach Party qui avait attiré plus de 2000 amateurs (en un soir) lors des éditions 2010 et 2011 à Bulle, puis en 2012 à Fribourg. Un revival que la nouvelle équipe d'organiseurs, emmenée par Thierry de Goudron, espère tout aussi populaire: 4000 visiteurs sont attendus au total, les 24 et 25 mai à Bulle.

«C'était un chouette événement. Nous avions envie de le perpétuer», explique Thierry de Goudron. Events4Ever compte donc réunir tous les ingrédients du succès passé. A commencer

par une décoration de circonstance, des bouées et près de 80 tonnes de sable qui seront déversées sur la piste de danse principale (1500 m²). «Cela représente trois camions. Ce sable sera fourni par une entreprise de construction locale. Il sera recyclé après l'événement», souligne-t-il, en précisant que ce nettoyage constitue une bonne part du budget de 250 000 francs.

Oriska à l'affiche

Cette 4^e édition mise aussi davantage sur la musique. «Jusqu'ici, le concept se résumait à «Viens boire un verre sur le sable, c'est symp». Cette fois, nous avons aussi mis l'accent sur la programmation. Nous visons un public large avec des artistes régionaux tel que Miss Attila (electro), Nick Aveni (all style) et Sebastian Bosco (tech-

«Nous avons aussi mis l'accent sur la programmation»

Thierry de Goudron

no). Et aussi avec des artistes d'envergure nationale comme Ronfa (DJ suisse N° 1 scratch), Madwave (trance) et Ghostri-ders (hardstyle). Il y en aura 17 en tout, parmi lesquels une invitée internationale: la DJette française Oriska, connue pour les titres *Some People* et *Without You* et pour sa résidence chez NRJ. Elle apparaîtra sur l'affiche finale ces prochains jours», annonce Thierry de Goudron. Deux dancelloors sont prévus – dont un virage de sable. Le tout donnera 24 heures de musique en deux jours.

Autre atout: les organisateurs, qui viennent de se mettre en quête de sponsors, ont confié les cinq bars de l'événement à des sociétés locales, en particulier à des sociétés de jeunesse. De quoi drainer une large audience parmi les 18-30 ans, d'autant que les tarifs

seront «attractifs», avec une entrée individuelle de 10 à 20 francs ou des accès VIP en groupe.

Un nouveau cadre

Les deux dernières éditions bulloises avaient occasionné quelques «débordements», des déprédations et certains abus d'alcool, rappelle le préfet de la Gruyère, Patrice Borcard, qui avait refusé d'autoriser le Summerjam 2012 en Gruyère. Mais, Events4Ever, pour cette édition 2019, a revu le concept et «travaillé dans un esprit constructif», note le préfet. L'autorisation a été délivrée lundi.

L'accent portera sur la sécurité, avec le recours à une agence et notamment à des patrouilles intérieures et extérieures. Le site, encéint de barrières, sera strictement fermé

aux moins de 16 ans et des bracelets identifieront les clients par classe d'âge – le personnel des bars sera d'ailleurs formé. Un horaire (fermeture à 3 h) a été défini, tout comme un niveau sonore maximal (93 dB).

Mais cette Summerjam a aussi obtenu le label Smart Event, qui atteste de mesures de gestion et de réduction des risques en milieu festif. La manifestation mettra ainsi en place divers modules de prévention ainsi qu'un dispositif de rapatriement. Des contraintes qui n'ont pas entamé la «motivation sans faille» des organisateurs. «Nous sommes pour la plupart des professionnels du spectacle», glisse Thierry de Goudron, patron de la société spécialisée Sonart. «Nous avons l'habitude.» »

► Plus d'infos sur www.summer-jam.ch



Les deux premières éditions avaient attiré environ 2000 amateurs à Espace Gruyère. DR

Des solistes devant les juges

Porsel » Une soixantaine de solistes issus du Giron des musiques de la Veveysse se soumettront ce week-end au verdict des experts, à la salle polyvalente de Porsel. Lancé vendredi par un loto, le concours débutera samedi à 12 h 50 pour les percussions et tambours et à 14 h 05 pour les instruments à vent. Les petits ensembles, eux, se produiront à 17 h 37. Les instruments à vent suivront dimanche dès 9 h 15. Quant à la finale, elle se déroulera dimanche dès 13 h 30, avec remise des prix à 15 h 30.

L'événement, qui devrait attirer environ 400 personnes, a une couleur particulière. Ce concours prend habituellement place dans le cadre de la Fête des musiques veveysannes, qui n'a pas lieu cette année, faute d'organisateur. Il reste néanmoins un passage obligé pour les musiciens des fanfares vaudoises du giron qui sou-

haitent participer au concours cantonal des solistes vaudois. D'où sa tenue ce week-end, qui permettra en outre à quelques fanfares du giron – La Lyre du Crêt, les formations de Châtel-Saint-Denis et Remaufens, ainsi que l'Harmonie d'Oron – de donner un concert, samedi à 19 h, à la salle polyvalente.

400 personnes

C'est le nombre de spectateurs attendus à l'événement ce week-end

«Ce ne sera pas une fête de giron tout de même», relève Anne Dénervaud, présidente de la Fanfare de Porsel et de la commission du concours. » 52

Le café du Marché arrête

Payerne » L'établissement public mettra la clé sous le paillason le 21 juin prochain, alors que son bail est résilié pour la fin de l'année.

Le café du Marché de Payerne fermera définitivement ses portes le 21 juin prochain. «A la suite de la résiliation du bail par la Municipalité de Payerne, propriétaire des lieux, le comité du café du Marché a dû prendre la décision de mettre un terme à son activité», lit-on sur le site internet de l'établissement.

Depuis cinq ans, le bistro de 24 places, exploité par l'association Les amis de la Maison de l'Abbatiale – café du Marché, et géré par le pasteur de l'Eglise réformée vaudoise (EERV) Patrice Haesslein, pro-

pose boissons et petites restaurations. La commune, propriétaire de la maison qui accueille l'établissement, a résilié le contrat de bail qui la liait à l'association et a dénoncé la convention avec l'EERV pour le 31 décembre 2019. La municipalité a pris cette décision, car elle a un projet d'extension de l'établissement public.

L'assemblée de l'association, qui s'est tenue dernièrement, a décidé de ne pas prolonger le supplice. Si le terme du bail est pour la fin de cette année, le café ne passera pas l'été. Car à l'amertume s'ajoute un problème de taille, les travaux de l'abbatiale démantelleront bientôt sous les fenêtres du café du Marché. Impossible d'installer la ter-

rasse et encore moins de garantir la tranquillité présentée comme une carte de visite. Et c'est sans compter le manque à gagner sur le bistrot. L'expérience s'achève et ne sera pas renouvelée. «Difficile de faire une photocopie de ce projet. Et pour aller où?» s'interroge le pasteur Patrice Haesslein.

Le 31 mars, les six salariés, soit 1,5 équivalent pleintemps, ont reçu leur lettre de licenciement. Quant à Patrice Haesslein, il met à jour son CV. «J'ai prévenu le Conseil régional de la région La Broye de l'EERV que mon expérience dans la Broye était terminée. Je n'imaginais pas qu'un tel défi se présenterait à moi à l'aube de mes 60 ans. Mais il y a pire dans la vie.» »

MARIE DESTRAZ, PROTESTINFO

PUBLICITÉ

Créons un vrai réseau social +
Devenez bénévole à la Croix-Rouge fribourgeoise!



026 347 39 63
benevolat@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch

Envie de comprendre?
Abonnez-vous!

LA LIBERTÉ